

A.M.D.S. (Atelier de Maintenance, Développement et Services agricoles)

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 000 euros

Siège social : 215 Levée de la Divatte

La Pinsonnière

La Chapelle Basse Mer

44450 DIVATTE SUR LOIRE

501 763 577 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 187 494,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 187 494,22 euros

A la réserve légale 9 374,71 euros

A titre de dividendes 120 000,00 euros
soit 10,81 euros par action

Le solde, soit 58 119,51 euros

En totalité au crédit du compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 846 900,16 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces

sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2022	120 000 €	-	-
31/12/2021	120 000 €	-	-
31/12/2020	120 000 €	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Didier RONDEAU





FIGURA

Audit & Conseils

SAS A.M.D.S.

215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FIGURA

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire

www.figura-expert.fr

COMPTES ANNUELS au 30/09/2023

	Pages
- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe	6 à 12
DOSSIER DE GESTION	
- Détail bilan	13 à 16
- Détail Compte de résultat	17 à 20
- Soldes intermédiaires de gestion	21
- Tableau de financement	22 et 23
- Du résultat à la trésorerie	24
- Ratios	25
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	26 et 27
- Liasse 2067	28
- Liasses 2050 à 2059-G	29 à 49
- Annexes fiscales	50 à 57

FIGURA

155 Rue Edouard Branly
Zone de la Fouquetière
44150 ANCENIS
02.40.83.05.98

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.M.D.S.
215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 382 677.55 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 858 437.99 Euros
- Résultat net comptable,	187 494.22 Euros

Fait à ANCENIS
Le 08/12/2023

CLAVERY Cédric

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 9
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	7 144	5 917	1 226	3 183
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	139 241	103 012	36 229	32 350
	Autres immobilisations corporelles	532 904	197 840	335 064	343 677
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	42 368		42 368	22 064
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	80 200		80 200	80 200
Total II		801 857	306 770	495 087	481 473
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	1 084 398		1 084 398	1 065 501
	En-cours de production de biens	45 368		45 368	60 559
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	408 462	1 512	406 950	304 984
	Autres créances	48 090		48 090	45 273
	Capital souscrit - appelé, non versé				
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	248 279		248 279	481 862
	Disponibilités	47 879		47 879	244
	Charges constatées d'avance (3)	6 626		6 626	11 519
	Total III	1 889 103	1 512	1 887 591	1 969 943
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 690 960	308 282	2 382 678	2 451 416

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000 30 910	500 000 30 910
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	12 902 788 781	1 110 684 735
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	187 494	235 837
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	4 856	3 026
	Total I	1 524 942	1 455 618
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	378 748	419 011 5 522
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		17 706
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	314 602 164 385	390 215 151 464
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		11 879
	Total IV	857 735	995 797
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 382 678	2 451 416

(1) Dont à moins d'un an

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'exercice clos au 30 septembre 2023 comporte une durée de 12 mois alors que celui du 30 septembre 2022 avait une durée de 9 mois .

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 144		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	122 516		16 726
Installations générales agencements aménagements divers	403 013		29 192
Matériel de transport	56 528		20 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 152		
TOTAL	606 209		65 936
Autres titres immobilisés	22 064		20 304
Prêts, autres immobilisations financières	80 200		
TOTAL	102 264		20 304
TOTAL GENERAL	715 617		86 240

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 144	7 144
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			139 241	139 241
Installations générales agencements aménagements divers		0	432 205	432 205
Matériel de transport			76 547	76 547
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 152	24 152
TOTAL		0	672 145	672 145
Autres titres immobilisés			42 368	42 368
Prêts, autres immobilisations financières			80 200	80 200
TOTAL			122 568	122 568
TOTAL GENERAL		0	801 857	801 857

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 961	1 956		5 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	90 166	12 847		103 012
Installations générales agencements aménagements divers	97 027	42 271		139 298
Matériel de transport	31 019	11 046		42 065
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 971	4 507		16 478
TOTAL	230 183	70 670		300 853
TOTAL GENERAL	234 143	72 627		306 770

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 956				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 847				
Instal.générales agenc.aménag.divers	42 271				
Matériel de transport	11 046				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 507				
TOTAL	70 670				
TOTAL GENERAL	72 627				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 779		267		1 512
TOTAL	1 779		267		1 512
TOTAL GENERAL	1 779		267		1 512
Dont dotations et reprises d'exploitation			267		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80 200		80 200
Clients douteux ou litigieux	2 268	2 268	
Autres créances clients	406 194	406 194	
Personnel et comptes rattachés	310	310	
Impôts sur les bénéfices	15 807	15 807	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 526	5 526	
Divers état et autres collectivités publiques	207	207	
Groupe et associés	8 446	8 446	
Débiteurs divers	17 794	17 794	
Charges constatées d'avance	6 626	6 626	
TOTAL	543 378	463 178	80 200

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	352	352		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	378 395	62 501	148 858	167 036
Fournisseurs et comptes rattachés	314 602	314 602		
Personnel et comptes rattachés	101 177	101 177		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 101	53 101		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 593	4 593		
Autres impôts taxes et assimilés	5 515	5 515		
TOTAL	857 735	541 841	148 858	167 036
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 067			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 624			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	45.0450	11 100			11 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 et 5 ans
AAI divers	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif et linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	697
Autres créances	2 426
Total	3 123

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 116
Dettes fiscales et sociales	112 457
Total	135 925

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 626
Total	6 626

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

1/ Au cours de l'exercice 2015, la société AMDS a souscrit un emprunt de 120.000 euros.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 42.213 euros.

Un nantissement sur le fonds de commerce de la société a été donné en garantie.

2/ Au cours de l'exercice 2017, la SAS AMDS a souscrit 415 parts sociales de la société SCAR, société coopérative d'achats. En garantie des achats réalisés avec la SCAR, la société AMDS lui a consenti une caution bancaire à hauteur de 50.000 euros.

3/ Au cours de l'exercice 2018, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 130.843 euros. Cet emprunt a augmenté de 8.642 euros en 2019 et de 4.006 euros en 2020.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 96.996 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

4/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 48.820 euros. Cet emprunt a augmenté de 186.180 euros en 2021.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 196.829 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

5/ Au cours de l'exercice 2021, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 43.958 euros. Cet emprunt a augmenté de 19.151 euros sur N-1 et de 10.891 euros sur N.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 16.850 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

6/ Au cours de l'exercice 2022, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 11.400 euros.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 6.506 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

7/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un contrat d'agent AGRI SERVICES CHANTELOUP concernant la vente de machines agricoles KUBOTA.

La SAS AMDS a fourni 3 chèques de caution de 25.000 euros, soit un montant total de 75.000 euros

8/ Au cours de l'exercice 2023, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 20.067 euros.

Au 30/09/2023, le capital restant dû s'élevait à 19.001 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

9/ La société FINANCIERE JORDAN ELINE a souscrit un emprunt pour l'acquisition de 676 actions de la SAS AMDS. En garantie de cet emprunt, la banque sollicite le nantissement à son profit des 676 actions de la société AMDS.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

10/ La société FINANCIERE SECHER a souscrit un emprunt pour l'acquisition de 1000 actions de la SAS AMDS. En garantie de cet emprunt, la banque sollicite le nantissement à son profit des 1000 actions de la société AMDS.

11/ La société JJBV HOLDING a souscrit un emprunt pour l'acquisition de 676 actions de la SAS AMDS. En garantie de cet emprunt, la banque sollicite le nantissement à son profit des 676 actions de la société AMDS.

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			40 374	119 675	160 048
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			29 513	56 257	85 770
- dotations de l'exercice			3 617	19 236	22 853
Total			33 130	75 492	108 623
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			33 269	65 033	98 302
- exercice			2 902	16 973	19 875
Total			36 171	82 006	118 177
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			2 902	15 451	18 353
- entre 1 et 5 ans			2 902	28 328	31 230
Total			5 804	43 779	49 583
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				683	683
Total				683	683

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Dotation amortissement subvention	1 170	777000
Total	1 170	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement assurance	3 044
Avantages en nature	9 231
Aides apprentis	7 333
Remboursement CPAM	525
Remboursement AG2R	2 704
Remboursement OPCO	5 986
Total	28 823

SAS A.M.D.S.

215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

DOSSIER DE GESTION

FIGURA

*155 Rue Edouard Branly
Zone de la Fouquetière
44150 ANCENIS
02.40.83.05.98*

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 226.33	3 182.66
20500000 LOGICIELS	7 143.50	7 143.50
28050000 AMORT. LOGICIELS	-5 917.17	-3 960.84
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	36 228.70	32 349.74
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	139 241.13	122 515.52
28154000 AMORT. MATERIEL OUTILLAGE	-103 012.43	-90 165.78
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	335 063.65	343 676.92
21810000 AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	432 205.12	403 013.48
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	76 547.10	56 528.45
21840000 MATERIEL DE BUREAU	24 151.84	24 151.84
28181000 AMORT. AGENCEMENTS AMENAGTS	-139 297.66	-97 026.78
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-42 064.91	-31 019.36
28184000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	-16 477.84	-11 970.71
AUTRES TITRES IMMOBILISES	42 368.00	22 064.00
27110000 TITRES IMMOBILISES	42 368.00	22 064.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	80 200.00	80 200.00
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	80 200.00	80 200.00
Total II	495 086.68	481 473.32
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	1 084 397.52	1 065 501.32
30100000 STOCK MATIERES PREMIERES	1 084 397.52	1 065 501.32
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	45 368.46	60 559.49
33500000 TRAVAUX EN COURS	45 368.46	60 559.49
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	406 950.45	304 983.75
41100000 CLIENTS	405 497.52	304 094.44
41600000 CLIENTS DOUTEUX	2 267.92	2 667.92
41810000 FACTURES A ETABLIR	696.96	
49100000 PROVISION CREANCES CLIENTS	-1 511.95	-1 778.61
AUTRES CREANCES	48 089.96	45 272.59
40960000 AVANCES FOURNISSEURS	15 575.57	2 500.00
40980000 AVOIRS A RECEVOIR	2 218.62	12 365.53
42500000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	309.55	275.90
42510000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES		309.77
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 807.00	
44562000 TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE		434.00
44566100 TVA/BIENS ET SERVICES		96.73
44566400 TVA/ENCAISSEMENTS	1 718.04	1 986.35
44566800 TVA/ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES		39.56
44586000 TVA/FACT. NON PARVENUES	3 808.20	6 145.72
44587000 TVA/ACOMPTES		912.00
44870000 CREDIT IMPOT FORMATION	207.00	
45520000 COMPTE COURANT SCAR	8 445.98	20 103.44
46870000 PRODUITS A RECEVOIR		103.59

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		248 279.17	481 862.42
50510000	COMPTE DEPOT A TERME	30 089.90	30 089.90
50800000	COMPTE EXCEDENT PRO	206 938.23	440 734.28
50810000	VALEURS MOBILIERES PLACEMENTS	11 251.04	11 038.24
DISPONIBILITES		47 879.23	243.66
51210000	CREDIT AGRICOLE	14 443.48	
51220000	CREDIT MUTUEL	33 270.93	
53100000	CAISSE MAGASIN	164.82	243.66
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		6 626.08	11 519.29
48600000	CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	6 626.08	11 519.29
Total III		1 887 590.87	1 969 942.52
TOTAL GÉNÉRAL		2 382 677.55	2 451 415.84

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
CAPITAL	500 000.00	500 000.00
10130000 CAPITAL	500 000.00	500 000.00
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	30 910.00	30 910.00
10410000 PRIME D'EMISSION	30 910.00	30 910.00
RESERVE LEGALE	12 901.86	1 110.00
10610000 RESERVE LEGALE	12 901.86	1 110.00
AUTRES RESERVES	788 780.65	684 735.36
10680000 AUTRES RESERVES	788 780.65	684 735.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	187 494.22	235 837.15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 855.66	3 025.91
13100000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	7 025.00	4 025.00
13910000 AMORT. SUBVENTION	-2 169.34	-999.09
Total I	1 524 942.39	1 455 618.42
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	378 747.70	419 010.66
16455000 EMPRUNT 11.400 €	6 505.74	10 339.00
16457000 EMPRUNT 20.067 €	19 001.30	
16460000 EMPRUNT 120 k€	42 212.89	52 530.15
16470000 EMPRUNT 150000 €	96 996.29	106 362.70
16480000 EMPRUNT 235000 €	196 828.79	211 916.01
16490000 EMPRUNT 74000 €	16 850.29	37 504.85
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	352.40	357.95
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		5 521.67
51210000 CREDIT AGRICOLE		5 521.67
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		17 706.19
41910000 CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES		17 706.19
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	314 602.18	390 215.11
40100000 FOURNISSEURS	291 485.94	353 120.82
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	23 116.24	37 094.29
DETTES FISCALES ET SOCIALES	164 385.28	151 464.43
42100000 REMUNERATIONS DUES	23 896.47	
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	17 299.56	19 592.56
42824000 DETTES PROV./PRIME PPV	3 000.00	11 700.00
42825000 DETTES PROV./PRIMES EXCEPT	55 000.00	48 800.00
42826000 DETTES PROV/PRIME CA	1 980.90	1 136.40
43100000 SECURITE SOCIALE	15 719.00	14 145.00
43730000 MEDERIC	3 489.25	3 078.17
43735000 AG2R PREVOYANCE	2 643.94	2 283.46
43736000 MUTUELLE	654.96	634.68
43865000 CHARGES/CONGES PAYES	4 843.09	5 674.53
43866000 CHARGES/PRIMES EXCEPT	23 166.60	20 395.94
43867000 CHARGES/PRIME CA	867.24	503.77
43868000 CHARGES SOCIALES/AN	1 717.16	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	932.30	944.33
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 590.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
44551000	TVA A DECAISSER	813.00	11 613.00
44562000	TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE	555.95	
44566100	TVA/BIENS ET SERVICES	257.93	
44575800	TVA/ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES		39.56
44581000	TVA SUR ACOMPTES FOURNISSEURS		416.67
44587000	TVA/ACOMPTE	2 595.94	
44588000	TVA SUR AVOIRS A RECEVOIR	369.77	2 060.92
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	4 582.22	3 855.44
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			11 879.36
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		11 879.36
Total IV		857 735.16	995 797.42
TOTAL GÉNÉRAL		2 382 677.55	2 451 415.84

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
VENTES DE MARCHANDISES	1 892 988.39	1 587 436.08
70710000 VENTES MATERIELS NEUFS	1 525 277.68	1 340 090.46
70720000 VENTES MATERIELS OCCASIONS	345 846.67	227 703.00
70730000 VENTES EXONEREES	4 312.52	648.90
70732000 VENTES CEE	17 019.68	5 403.00
70733000 VENTES EXO		11 924.00
70740000 VENTES CARTES GRISES EXO	531.84	1 666.72
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 965 449.60	1 551 114.31
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 364 445.81	1 075 797.55
70610000 PRESTATIONS MO	392 112.24	276 550.97
70630000 VENTES MACHINES FABRICATION	185 344.24	181 574.72
70800000 RECYCLAGE DECHETS	3 262.53	2 214.27
70850000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	20 284.78	14 976.80
Chiffre d'affaires NET	3 858 437.99	3 138 550.39
PRODUCTION STOCKEE	-15 191.03	25 514.55
71330000 VAR. EN-COURS PROD. SERVICES	-15 191.03	25 514.55
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	29 431.55	10 730.41
78174000 REPRISE PROVISION CLIENTS	266.66	2 101.10
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	12 616.53	
79160000 TRANSFERT DE CHARGES DE PERS.	16 548.36	8 629.31
AUTRES PRODUITS	87.59	3 422.84
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	87.59	3 422.84
Total des Produits d'exploitation	3 872 766.10	3 178 218.19
ACHATS DE MARCHANDISES	1 365 778.43	1 191 721.77
60710000 ACHATS MATERIELS NEUFS	1 143 587.12	1 012 437.49
60720000 ACHATS MATERIELS OCCASIONS	221 535.63	177 535.00
60740000 CARTES GRISES EXO	655.68	1 749.28
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 112 409.57	968 222.73
60100000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURNITURES	892 531.52	767 778.04
60100100 ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRE	220 420.05	195 906.69
60100200 ACHATS HORS CEE		4 680.00
60900000 RRR OBTENUS SUR ACHATS	-542.00	-142.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	-18 896.20	-107 346.47
60310000 VAR.STOCKS MATIERES 1ERES	-18 896.20	-107 346.47
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	347 411.36	242 478.29
60410000 ACHATS SOUS TRAITANCE	5 071.87	11 660.19
60610000 ELECTRICITE	13 183.48	4 208.15
60615000 EAU	697.80	666.24
60620000 CARBURANT GASOIL	15 577.52	9 857.17
60621000 CARBURANT ESSENCE	2 354.47	
60622000 CARBURANT GO PEUGEOT EXPERT	292.58	
60630000 FOURN. PETITS EQUIPEMENTS	11 747.54	8 597.07
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES	3 192.75	3 086.87
60670000 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 735.90	128.91
61224000 CREDIT BAIL PEUGEOT 208	1 250.36	2 813.31

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
61225000	CREDIT BAIL ELEVATEUR MOVA	3 934.16	2 950.63
61226000	CREDIT BAIL FIAT TALENTO	6 565.79	4 924.35
61227000	CREDIT BAIL CITROEN JUMPER	10 743.24	3 867.05
61300000	LOCATIONS	58 049.76	42 311.91
61350000	LOCATION MOBILIERES	2 606.29	1 273.30
61351000	LOCATIONS BOUTEILLE GAZ	811.33	630.97
61390000	LOCATION VEHICULE	16 778.78	238.80
61400000	CHARGES LOCATIVES	15 014.75	11 053.50
61500000	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 384.48
61510000	ENTRETIEN BATIMENT	5 136.67	191.63
61520000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 683.12	2 752.53
61521000	NETTOYAGE DES LOCAUX	5 430.76	3 959.15
61550000	ENTRETIEN MATERIEL	5 023.74	924.40
61551000	ENTRETIEN VETEMENTS TRAVAIL	5 131.49	6 763.51
61560000	MAINTENANCE TELEPHONIQUE	279.09	201.75
61590000	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	1 165.80	3 843.07
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	19 230.80	11 136.56
61800000	DOCUMENTATION	145.83	
62100000	PERSONNEL INTERIMAIRE	3 320.98	6 905.64
62200000	HONORAIRES		450.00
62260000	HONORAIRES COMPTABLES	7 130.00	6 870.00
62261000	HONORAIRES EXCEPTIONNELS	5 550.00	4 770.00
62262000	HONORAIRES PAIE	5 497.50	4 738.00
62265000	HONORAIRES CAC		3 350.00
62270000	FRAIS D'ACTES	237.23	242.06
62300000	PUBLICITE	12 758.22	11 706.16
62385000	DONS	900.00	
62400000	TRANSPORT SUR ACHATS	53 034.39	37 257.45
62500000	FRAIS MISSIONS RECEPTIONS	10 509.77	4 956.34
62570000	RECEPTIONS	7 525.59	5 109.61
62580000	CADEAUX SALARIES	2 764.50	
62600000	TELEPHONE	2 496.53	1 492.41
62610000	TIMBRES	127.97	173.50
62700000	SERVICES BANCAIRES	2 179.90	1 875.85
62800000	COTISATIONS	11 822.22	8 928.01
62820000	FRAIS DE FORMATION	4 081.00	922.50
62880000	TRAITEMENT DES DECHETS	2 639.89	2 305.26
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		20 714.30	15 273.53
63100000	TAXE D'APPRENTISSAGE	3 564.64	2 423.56
63130000	FORMATION CONTINUE	4 231.47	2 851.33
63140000	CONTRIBUTION ADSAMS	786.47	534.64
63511000	CET	8 446.00	6 245.00
63512000	TAXE ORDURES MENAGERES	1 044.20	635.00
63513000	CVAE	1 931.00	2 584.00
63514000	TAXE VEHICULES SOCIETES	37.00	
63580000	CARTE GRISE	673.52	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		546 945.67	387 090.03
64110000	SALAIRES	535 100.47	377 001.08
64120000	CONGES PAYES	-2 293.00	-4 419.71
64130000	GRATIFICATION STAGIAIRE	50.00	550.00
64155000	PRIMES PPV	3 000.00	11 700.00
64160000	PRIMES EXCEPTIONNELLES	6 200.00	2 500.00
64170000	PRIMES CA	844.50	-241.34

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
64180000 AVANTAGES EN NATURE	4 043.70	
CHARGES SOCIALES	175 614.62	121 101.07
64510000 URSSAF	124 240.21	86 778.18
64530000 RETRAITE	31 372.41	22 632.91
64535000 AG2R PREVOYANCE	7 385.64	5 228.56
64536000 PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE	7 457.98	5 189.49
64580000 PROV CHARGES/CP	-831.44	-902.57
64585000 PROV. CHARGES/PRIMES EXCEP.	2 770.66	1 017.48
64586000 CHARGES/PRIME CA	363.47	-109.46
64587000 CHARGES SOCIALES/AN	1 717.16	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 138.53	1 266.48
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	72 626.54	52 500.28
68111000 DOT. AMORT. INCORPORELLES	1 956.33	1 340.51
68112000 DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	70 670.21	51 159.77
AUTRES CHARGES	827.29	847.84
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	827.29	847.84
Total des Charges d'exploitation	3 623 431.58	2 871 889.07
Résultat d'exploitation	249 334.52	306 329.12
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 445.04	1 265.46
76400000 INTERETS DES DEPOTS A TERME	1 445.04	514.21
76500000 Escomptes obtenus		751.25
Total des Produits financiers	1 445.04	1 265.46
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	7 089.59	4 758.36
66100000 CHARGES D'INTERETS	52.03	
66110000 INTERETS SUR EMPRUNTS	7 037.56	4 758.36
Total des Charges financières	7 089.59	4 758.36
Résultat financier	-5 644.55	-3 492.90
Résultat courant avant impôts	243 689.97	302 836.22
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 170.25	24 635.43
77500000 PRODUITS DE CESSION		23 833.33
77560000 PRO. CESSION IMMO FINANCIERES		200.00
77700000 DOT° AMORT SUBVENTION	1 170.25	602.10
Total des Produits exceptionnels	1 170.25	24 635.43
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		16 862.50
67520000 VALEUR NETTE ACTIFS CEDES		16 662.50
67560000 VCN IMMO. FINANCIERES		200.00
Total des Charges exceptionnelles		16 862.50

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
Résultat exceptionnel	1 170.25	7 772.93
IMPOTS SUR LES BENEFICES	57 366.00	74 772.00
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	58 113.00	74 772.00
69930000 CREDIT IMPOT FORMATION	-207.00	
69940000 CREDIT IMPOT MECENAT	-540.00	
Total des produits	3 875 381.39	3 204 119.08
Total des charges	3 687 887.17	2 968 281.93
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	187 494.22	235 837.15

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12		% CA	Exercice N-1 30/09/2022 9		% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Ventes marchandises + Production	3 843 247		100.00	3 164 065		100.00	679 182	21.47
+ Ventes de marchandises	1 892 988		100.00	1 587 436		100.00	305 552	19.25
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 365 778		72.15	1 191 722		75.07	174 057	14.61
Marge commerciale	527 210		27.85	395 714		24.93	131 496	33.23
+ Production vendue	1 965 450		100.78	1 551 114		98.38	414 335	26.71
+ Production stockée ou déstockage	-15 191		-0.78	25 515		1.62	-40 706	-159.54
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	1 950 259		100.00	1 576 629		100.00	373 630	23.70
- Matières premières, approvisionnements consommés	1 093 513		56.07	860 876		54.60	232 637	27.02
- Sous traitance directe	5 072		0.26	11 660		0.74	-6 588	-56.50
Marge brute de production	851 673		43.67	704 092		44.66	147 581	20.96
Marge brute globale	1 378 883		35.88	1 099 807		34.76	279 077	25.38
- Autres achats + charges externes	342 339		8.91	230 818		7.29	111 521	48.32
Valeur ajoutée	1 036 544		26.97	868 989		27.46	167 555	19.28
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 714		0.54	15 274		0.48	5 441	35.62
- Salaires du personnel	546 946		14.23	387 090		12.23	159 856	41.30
- Charges sociales du personnel	175 615		4.57	121 101		3.83	54 514	45.01
Excédent brut d'exploitation	293 269		7.63	345 524		10.92	-52 255	-15.12
+ Autres produits de gestion courante	88			3 423		0.11	-3 335	-97.44
- Autres charges de gestion courante	827		0.02	848		0.03	-21	-2.42
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	29 432		0.77	10 730		0.34	18 701	174.28
- Dotations aux amortissements	72 627		1.89	52 500		1.66	20 126	38.34
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	249 335		6.49	306 329		9.68	-56 995	-18.61
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	1 445		0.04	1 265		0.04	180	14.19
- Charges financières	7 090		0.18	4 758		0.15	2 331	48.99
Résultat courant	243 690		6.34	302 836		9.57	-59 146	-19.53
+ Produits exceptionnels	1 170		0.03	24 635		0.78	-23 465	-95.25
- Charges exceptionnelles				16 863		0.53	-16 863	-100.00
Résultat exceptionnel	1 170		0.03	7 773		0.25	-6 603	-84.94
- Impôt sur les bénéfices	57 366		1.49	74 772		2.36	-17 406	-23.28
- Participation des salariés								
Résultat NET	187 494		4.88	235 837		7.45	-48 343	-20.50

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	187 494	235 837
Dotations aux amortissements et provisions	72 627	52 500
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		-7 171
Subventions d'investissements virées au résultat	-1 170	-602
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	258 951	280 565
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	258 951	280 565
Cessions d'immobilisations		24 033
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières	30 958	30 551
Subventions reçues	3 000	
TOTAL DES RESSOURCES	292 909	335 149
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	86 240	48 897
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes	120 000	120 000
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières	71 216	41 539
TOTAL DES EMPLOIS	277 456	210 435
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource nette (+) ou emploi net (-)	15 453	124 714

TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Variations N - (N-1) 30/09/202312	Variations (N-1) - (N-2) 30/09/20229
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	3 705	132 861
Clients et comptes rattachés	101 967	-18 207
Autres créances	2 817	-145 903
Comptes de régularisation	-4 893	-5 771
VARIATION	103 596	-37 020
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	-75 613	38 809
Autres dettes	-4 791	-190 984
Comptes de régularisation	-11 879	-3 021
VARIATION	-92 283	-155 196
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	-195 879	-118 176
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	-185 948	12 060
Concours bancaires courants	5 522	-5 522
VARIATION	-180 426	6 538
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	-15 453	-124 714

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 9
RESULTAT NET COMPTABLE	187 494	235 837
± Non flux d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	72 627	52 500
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		-7 171
Subventions d'investissements virées au résultat	-1 170	-602
	71 456	44 727
= Capacité d'autofinancement	258 951	280 565
- Prélèvements		
= Autofinancement disponible	258 951	280 565
+ Variation du B.F.R.	-195 879	-118 176
= Trésorerie d'exploitation	63 071	162 389
+ Ressources		
Cessions d'immobilisations		24 033
Augmentation des capitaux propres		
Augmentations des comptes courants d'associés	30 958	30 551
Augmentations des dettes financières	3 000	
Subventions reçues		
	33 958	54 584
- Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	86 240	48 897
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes	120 000	120 000
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières	71 216	41 539
	277 456	210 435
= Variation de trésorerie	-180 426	6 538
+ Trésorerie initiale	476 584	470 047
TRESORERIE FINALE	296 158	476 584

RATIOS

	30/09/2023	12 mois	30/09/2022	9 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice	1 084 398	158.74	1 065 501	140.16
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues	2 459 292		2 052 598	
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	408 462	31.78	306 762	21.99
Chiffre d'affaires TTC	4 626 950		3 767 362	
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	314 602	33.48	390 215	36.90
Achats et charges externes TTC	3 383 047		2 855 090	
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	751 199	1.39	832 362	1.30
Dettes à moins d'un an	541 841		640 703	
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	1 524 942	1.78	1 455 618	1.46
Dettes	857 735		995 797	
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				

SAS A.M.D.S.

215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

DOSSIER FISCAL

FIGURA
155 Rue Edouard Branly
Zone de la Fouquetière
44150 ANCENIS
02.40.83.05.98

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01102022		et clos le		30092023		Régime simplifié d'imposition															
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal				X											
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																							
Désignation de la société:								Adresse du siège social:															
SAS A.M.D.S.								215 Levée de la Divatte LA CHAPELLE BASSE MER 44450 DIVATTE SUR LOIRE															
SIRET		5	0	1	7	6	3	5	7	7	0	0	0	3	5								
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:															
REGIME FISCAL DES GROUPES																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																							
								SIRET															
B ACTIVITE																							
Activités exercées		Réparation de matériel agricole						Si vous avez changé d'activité, cochez la case															
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						206 951		Déficit													
Bénéfice imposable à 15%		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%													
		Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%													
										PV exonérées (art. 238 quinquies)													
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A																			
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies								Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A								Autres dispositifs											
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies																			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %													
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :								dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																							
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre																							
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée										Nom													
										NIF													
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe										Nom													
										NIF													
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé				E B P											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .																							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:															
F I G U R A 155 Rue Edouard Branly Zone de la Fouquetière 44150 ANCENIS Tél: 02.40.83.05.98								Tél:															
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:															
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date:		08/12/2023		Lieu		LA CHAPELLE BASSE MER									
								Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT													
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné												Signature		RONDEAU Didier									
Examen de conformité fiscale (ECF)																							

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a	120 000					payées par un établissement chargé du service des titres					b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)															e											
															f											
															g											
															h											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i		120 000									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j											
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)					120 000						
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1					Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																			
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3		Montant des sommes versées :																	
									à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les													
									Indemnités forfaitaires. 5		Rembour- sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour- sements. 8											
K	DIVERS																									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																									
REMUNERATIONS																										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A										0 %			15 %			19 %										
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																										
MVLT réalisée au cours de l'exercice																										
MVLT restant à reporter																										
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																										

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice
du 01102022

Désignation de l'entreprise SAS A.M.D.S.

Adresse 215 Levée de la Divatte LA CHAPELLE BASSE MER 44450 DIVATTE SUR LOIRE au 30092023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1	RONDEAU DIDIER PRESIDENT				1 LE PETIT CHATEAU 44330 LA REGRIPIERE				
2	SECHER EMMANUEL DIRECTEUR GENERAL PRODUCTION				10 LA GUELLERIE SAINT CHRISTOPHE LA COUP 49270 OREE D'ANJOU				
3	BLANCHARD VINCENT DIRECTEUR GENERAL MAINTENANCE				24 T RUE SAINT MARTIN LE FUILLET 49270 MONTREVAULT SUR EVRE				
4	CHARRIAU ALAIN COMMERCIAL				8 LA PLANCHE BRU 44118 LA CHEVROLIERE				
5	BEDUNEAU CEDRIC LES CHAMPS				44521 OUDON				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	63 949		3 100		67 049				67 049
2	60 861		765		61 626				61 626
3	57 494		789		58 283				58 283
4	50 645				50 645				50 645
5	35 659				35 659				35 659
6									
7									
8									
9									
10									
**	268 608		4 654		273 262				273 262
** TOTAUX									

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	18 035
Total	18 035

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) 10	291 297	- de l'exercice 2023 10	249 451
- de l'exercice précédent 10	209 261	- de l'exercice précédent 10	303 351
Nom et qualité du signataire RONDEAU Didier PRESIDENT		A LA CHAPELLE BASSE MER le 08/12/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																																
Adresse de l'entreprise 215 Levée de la Divatte										44450 DIVATTE SUR LOIRE										Durée de l'exercice précédent* 9																						
Numéro SIRET* 50176357700035										Néant ☐ *																																
																				Exercice N clos le, 13 00 9 20 23										N-1 13 00 9 20 22												
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB											AC																				
	Frais de développement *										CX											CQ																				
	Concessions, brevets et droits similaires										AF	7 144										AG	5 917										1 226 3 183									
	Fonds commercial (1)										AH											AI																				
	Autres immobilisations incorporelles										AJ											AK																				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL											AM																				
	Terrains										AN											AO																				
	Constructions										AP											AQ																				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR	139 241										AS	103 012										36 229 32 350									
	Autres immobilisations corporelles										AT	532 904										AU	197 840										335 064 343 677									
	Immobilisations en cours										AV											AW																				
	Avances et acomptes										AX											AY																				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS											CT																				
	Autres participations										CU											CV																				
	Créances rattachées à des participations										BB											BC																				
	Autres titres immobilisés										BD	42 368										BE	42 368										22 064									
	Prêts										BF											BG																				
	Autres immobilisations financières*										BH	80 200										BI	80 200										80 200									
TOTAL (II)										BJ	801 857										BK	306 770										495 087 481 473										
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements										BL	1 084 398										BM	1 084 398										1 065 501									
	En cours de production de biens										BN	45 368										BO	45 368										60 559									
	En cours de production de services										BP											BQ																				
	Produits intermédiaires et finis										BR											BS																				
	Marchandises										BT											BU																				
	Avances et acomptes versés sur commandes										BV											BW																				
	Clients et comptes rattachés (3)*										BX	408 462										BY	1 512										406 950 304 984									
	Autres créances (3)										BZ	48 090										CA	48 090										45 273									
	Capital souscrit et appelé, non versé										CB											CC																				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD	248 279										CE	248 279										481 862									
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités										CF	47 879										CG	47 879										244									
	Charges constatées d'avance (3)*										CH	6 626										CI	6 626										11 519									
	TOTAL (III)										CJ	1 889 103										CK	1 512										1 887 591 1 969 943									
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)										CW																															
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																															
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	2 690 960										IA	308 282										2 382 678 2 451 416									
	Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP											(3) Part à plus d'un an : CR										
	Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :										Créances :											

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500....000.....)			DA	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	30 910	30 910		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		)	DC				
	Réserve légale (3)			DD	12 902	1 110		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		)	DG	788 781	684 735		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	187 494	235 837		
	Subventions d'investissement			DJ	4 856	3 026		
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 524 942	1 455 618		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	378 748	424 532		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		)	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		17 706		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	314 602	390 215		
	Dettes fiscales et sociales			DY	164 385	151 464		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		11 879		
	TOTAL (IV)			EC	857 735	995 797		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 382 678	2 451 416		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	541 841	640 703	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		5 522	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	7 144	KE		KF				
CORP	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	122 516	KT		KU	16 726	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	403 013	KW		KX	29 192		
		Matériel de transport *				KY	56 528	KZ		LA	20 019		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 152	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	606 209	LO		LP	65 936			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	22 064	1R		1S	20 304				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	80 200	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	102 264	LR		LS	20 304				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	715 617	0H		0J	86 240				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	7 144	1X	7 144			
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	139 241	ML	139 241		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	0	MN	432 205	MO	432 205		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	76 547	MR	76 547		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	24 152	MU	24 152		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG	0	NH	672 145	NI	672 145			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W			
		Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	42 368	2D	42 368				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	80 200	2G	80 200				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	122 568	2H	122 568				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	0	0L	801 857	0M	801 857				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

Exercice N, clos le :

3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. M. D. S.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 961	PF	1 956	PG		PH	5 917
TOTAL I		RK	3 961	RM	1 956	RN		RO	5 917
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	90 166	QA	12 847	QB		QC	103 012
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	97 027	QE	42 271	QF		QG	139 298
	Matériel de transport	QH	31 019	QI	11 046	QJ		QK	42 065
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 971	QM	4 507	QN		QO	16 478
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	230 183	QV	70 670	QW		QX	300 853
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	234 143	QP	72 627	QQ		QR	306 770

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . D . S .

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	1 779	6V	267
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 779	TZ	267
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 779	UC	267
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	267
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . D . S .						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3									
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	187 494				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 447		XE	3 484					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	37								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	58 113							
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8								
			{ - imposées au taux de 0 %						ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme						WN								
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions						WO									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	900				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3									
						TOTAL I		WR	249 991								
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV								
			{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH								
			{ - imposées aux taux de 19 %						WP								
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW								
			{ - imputées sur les déficits antérieurs						XB								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY								
	Majoration d'amortissement *								XD								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF				
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC							
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI			XG	540					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	540								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		bénéfice (I moins II)		XI	249 451		XJ								
		{		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	249 451		XO								

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

30/09/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . D . S .				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB	11 792						
							{ - Autres réserves		ZD	104 045								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	235 837		Dividendes		ZE	120 000								
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZF									
	TOTAL I			OF	235 837		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG									
										TOTAL II		ZH	235 837					
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	160 048		)	YQ	50 266		70 141							
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS										
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	5 072		11 660							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	78 244		)	XQ	93 261		55 508							
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	3 321		6 906							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	18 415		20 420							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			)	ST	227 343		147 984							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	347 411		242 478							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	8 446		6 245							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			)	9Z	12 268		9 029							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	20 714		15 274							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers							YY	768 512		628 812							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	557 448		452 667							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*							OB	468 032									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%							
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
								Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
								Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S. Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.D.S.

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . D . S .					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	14		
dont apprentis					YF	1		
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	3 858 438		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	3 858 438		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	88		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF			
Variation positive des stocks					OD	3 705		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	9 030		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM	12 823		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	2 478 188		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	246 675		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	480		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	177		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	2 725 520		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	1 145 741		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	1 145 741		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	3 858 438	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/10/2022	GZ	30/09/2023		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 5 0 1 7 6 3 5 7 7 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.D.S.

ADRESSE (voie) 215 Levée de la Divatte LA CHAPELLE BASSE MER

CODE POSTAL 44450 VILLE DIVATTE SUR LOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9 990

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 110

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination RDLS

N° SIREN (si société établie en France) 830543203 % de détention 30.79 Nb de parts ou actions 3 418

Adresse : N° Voie Le Petit Château

Code postal 44330 Commune LA REGRIPIERE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE SECHER

N° SIREN (si société établie en France) 852353812 % de détention 20.27 Nb de parts ou actions 2 250

Adresse : N° 10 Voie La Guellerie

Code postal 49270 Commune OREE D'ANJOU Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination JJBV

N° SIREN (si société établie en France) 853254753 % de détention 12.85 Nb de parts ou actions 1 426

Adresse : N° 24 Voie T rue Saint Martin

Code postal 49270 Commune MONTREVAULT SUR EVRE Pays FR

Forme juridique SC Dénomination TS

N° SIREN (si société établie en France) 832838395 % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 1 110

Adresse : N° 70 Voie Route de Mauves

Code postal 44450 Commune DIVATTE SUR LOIRE Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PLACIER Prénom(s) Dominique

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 1 110

Naissance : Date 190459 N° Département 44 Commune LOROUX BOTTERE Pays FR

Adresse : N° 46 Voie La Simonière

Code postal 44850 Commune LE CELLIER Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune LOROUX BOTTERE Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 5 0 1 7 6 3 5 7 7 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.D.S.

ADRESSE (voie) 215 Levée de la Divatte LA CHAPELLE BASSE MER

CODE POSTAL 44450 VILLE DIVATTE SUR LOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9 990

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 110

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination FPO

N° SIREN (si société établie en France) 832787295 % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 1 110

Adresse : N° 40 Voie Le Bois Garnaud

Code postal 44450 Commune DIVATTE SUR LOIRE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET

5 0 1 7 6 3 5 7 7 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.D.S.

ADRESSE (voie)

215 Levée de la Divatte

LA CHAPELLE BASSE MER

CODE POSTAL

44450

VILLE

DIVATTE SUR LOIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SAS A . M . D . S .
Numéro SIRET du principal établissement	50176357700035
Code APE	3312Z
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	249 451
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		42 500
l	III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	206 951
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS A.M.D.S.

50176357700035

3312Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
SAS RDLS Le Petit Château 44330 LA REGRIPIERE	30.79	RONDEAU Didier 1 Le Petit Chateau 44330 LA REGRIPIERE	99.00
SAS FINANCIERE SECHER 10 La Guellerie Saint Christophe La Couperie 49270 OREE D'ANJOU	20.27	SECHER Emmanuel 10 La Guellerie Saint Christophe La Couperie 49270 OREE D'ANJOU	100.00
SAS JJBV 24 T rue Saint Martin Le Fuillet 49270 MONTREVAULT SUR EVRE	12.85	BLANCHARD Vincent 24 T rue Saint Martin Le Fuillet 49270 MONTREVAULT SUR EVRE	100.00
SC TS 70 Route de Mauves 44450 DIVATTE SUR LOIRE	10.00	TERRIEN Olivier 70 route de Mauves 44450 DIVATTE SUR LOIRE	100.00
SC FPO 40 Le Bois Garnaud 44450 DIVATTE SUR LOIRE	10.00	OLIVIER Frédéric 40 Le Bois Garnaud 44450 DIVATTE SUR LOIRE	100.00
SAS FINANCIERE JORDAN ELINE 12 La Pommeraie 44330 VALLET	6.09	ELINE Jordan 12 La Pommeraie 44330 VALLET	100.00

Désignation de la société

SAS A . M . D . S .

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formulaire EDI N°2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023														
Dénomination de l'entreprise : SAS A . M . D . S .											Néant			
SIREN de l'entreprise			5	0	1	7	6	3	5	7	7	PME au sens communautaire	Cocher la case	X
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre											Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère :														
SIREN de la société mère														
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)														
CREANCES REPORTABLES														
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) cf n°2069-M-FC												540		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen													
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris													
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC														
dont préfinancement														
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte											1		
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail											2		
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											3		
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (article 244 quater Y du CGI)														
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE														
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise cf n°2079-FCE-FC														
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés cf n°2079-RS-FC														
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles cf n°2079-AV-FC														
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques cf n°2069-CI-FC														
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers cf n°2079-CINT-FC														
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC														
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies) cf 2079-RT-FC														
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate														
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale														
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice														
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES														
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse cf n°2079-RIP-FC														
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO														
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)														
Autre créances non reportables et non restituables														

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	SAS A.M.D.S.
Adresse	215 Levée de la Divatte 44450 DIVATTE SUR LOIRE
N° SIREN	501763577

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	3 858 438	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0.5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	900
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	900
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	900
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 100

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾ 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾ 2	Excédents imputés ⁽⁹⁾ 3	Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	19 100	10
N-4		B (A-10)	19 100	11
N-3		C (B-11)	19 100	12
N-2		D (C-12)	19 100	13
N-1		E (D-13)	19 100	14
			15 Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	900
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	900
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	540

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)

(14)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	58 113
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	540
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	57 573
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)**SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			

N-6				
N-5				
N-4				
N-3				
N-2				
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾			TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾				32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.